

## À LA MÉMOIRE DE :

Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau,  
Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward,  
Maud Haviernick, Barbara Klucznik-Widajewicz,  
Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay,  
Sonia Pelletier, Michèle Richard,  
Annie St-Arneault et Annie Turcotte.



■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

**SOS**  
VIOLENCE  
CONJUGALE

**1-800-363-9010**

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL  
24 HEURES / 7 JOURS

*Besoin d'aide  
confidentielle?*

**PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



## ÉDITO | SEMAINE DE LA ROSE BLANCHE

À l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de commémoration des événements tragiques survenus le 6 décembre 1989, Polytechnique Montréal a lancé la *Semaine de la rose blanche*. Cette collecte de fonds a lieu chaque année la première semaine de décembre. Même si Polytechnique porte toujours en elle cette cicatrice indélébile, elle n'a jamais baissé les bras et a pris le parti de mettre en place des actions positives et porteuses d'avenir.

Au cours de cette campagne nationale de collecte de fonds, Polytechnique Montréal invite le grand public à faire un don en achetant des roses blanches virtuelles. Celles-ci sont devenues, au fil des ans, le symbole des activités de commémoration pour Polytechnique. Toutes les sommes recueillies sont remises à Folie Technique, l'organisme d'animation scientifique de Polytechnique, en vue d'offrir à de jeunes filles issues de milieux défavorisés la possibilité de participer à des activités de sensibilisation aux sciences (camps scientifiques estivaux, Club 100% filles, animations dans des groupes scolaires de jeunes filles, etc.).

Le site de don en ligne de la *Semaine de la rose blanche* est accessible toute l'année pour permettre de recueillir des dons. Pour faire un don, c'est ici : <https://roseblanche.org/faire-un-don>.

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)

## SEMAINE DE LA ROSE BLANCHE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL



DANS NOS MAINS

FLEURIT L'AVENIR

## INFO | RETARD AU TRAVAIL

Avec l'hiver qui s'installe peu à peu, il est possible qu'en raison des intempéries vous arriviez en retard au travail. Fort heureusement, l'Entente locale (*clause 5-11.05*) prévoit que **tout retard de moins de 45 minutes n'entraîne pas de coupure de traitement**.

Vous n'avez donc pas l'obligation d'aménager un échange de temps avec un ou une collègue puisque la personne qui vous remplacera doit être rémunérée pour ce remplacement.

En effet, cette personne, volontaire ou affectée au remplacement d'urgence à ce moment, doit être rémunérée pour l'ensemble des minutes travaillées, à l'inclusion de celles qu'on lui avait attribuées dans ses ATP pour être disponible à faire ce remplacement imprévu.

Prenez toutefois note que la clause 5-11.05 ne vous est d'aucun secours si vous êtes en retard trop souvent, de l'avis de votre direction.

■ Sophie Fabris | [sophiefabris@sepi.qc.ca](mailto:sophiefabris@sepi.qc.ca)

## CONSULTATION SUR LE CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TRAVAIL 2023-2024

Le temps est déjà venu de se prononcer sur le calendrier de la prochaine année de travail. La consultation se déroulera en ligne et ne prendra que quelques minutes de votre temps. **La date butoir pour y participer est le mercredi 21 décembre 2022 à midi**. Surveillez votre boîte courriel pour tous les détails!

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)





## ÉCHO DE NOS INSTANCES SYNDICALES

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 NOVEMBRE 2022

#### ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT 2023

Benoît Giguère (FAE) et Luc Desgroseilliers (Lussier) présentent aux personnes membres le contexte et le processus qui ont mené au calcul des nouvelles primes qui seront en vigueur à partir de janvier 2023.

#### BILAN POLITIQUE 2021-2022

Sylvie Zielonka fait la présentation du bilan politique du SEPÎ pour l'année de travail 2021-2022. Les personnes membres présentes à l'assemblée générale reçoivent le bilan politique 2021-2022.

#### PLAN D'ACTION 2022-2023

Les personnes membres du CA font la présentation du plan d'action du SEPÎ pour l'année de travail 2022-2023. Les personnes membres présentes à l'assemblée générale reçoivent le bilan politique 2022-2023.

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

Pierre-Luc Gagnon fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année de travail 2022-2023. Les personnes membres présentes à l'assemblée générale approuvent les prévisions budgétaires 2022-2023.

### CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022

#### CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TRAVAIL 2023-2024

Sylvie Zielonka présente aux personnes déléguées les propositions liées à la consultation sur le calendrier de l'année de travail 2023-2024. Les personnes déléguées posent des questions et apportent des modifications aux propositions qui seront soumises aux personnes membres lors de la consultation.

#### RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS ET MODALITÉS APPLICABLES À LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT

Catherine Alary et Olivier Blanchard présentent le nouveau règlement du ministre de l'Éducation sur la révision d'un résultat. Catherine Alary informe les personnes déléguées de la procédure encadrant la révision d'un résultat prévue dans le règlement. Olivier Blanchard conclut en présentant des mises en garde et des recommandations en lien avec l'application du règlement.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

## INFO | DEBOUT POUR L'ÉCOLE!

### **Une autre école est possible et nécessaire**

Au printemps 2017 naît *Debout pour l'école!*, un collectif citoyen de réflexion et d'intervention sur l'éducation au Québec. Une dizaine de personnes, principalement issues du milieu de l'éducation, ont alors répondu à l'appel de Suzanne-G. Chartrand, didacticienne du français, pour remettre l'éducation sur ses rails.

*Debout pour l'école!* entend faire pression sur les décideurs des politiques éducatives pour qu'ils agissent dans le sens de ses revendications, qui sont fondées sur des recherches, des rapports et des aspirations de mouvements citoyens des dernières décennies. Dès le départ, le collectif a privilégié le travail de réflexion et d'action sur la situation de l'école, du préscolaire au collégial en menant

cinq chantiers qui sont des ateliers de réflexion et d'action sur l'éducation formelle et non formelle, du préscolaire à l'université.

Leurs principales revendications s'articulent autour des enjeux suivants:

- Développer un système scolaire, moteur de justice sociale et creuset d'une culture commune où tous les élèves auront accès à une éducation de qualité, peu importe les écoles et les programmes, et où les élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, immigrants ou autochtones recevront le soutien approprié.

[suite à la page 4]

[suite de la page 3]

- Développer les compétences langagières en français de toutes et tous, dans tous les parcours éducatifs, en renforçant l'apprentissage du français au cours de toute la scolarisation.
- Bonifier la formation initiale du corps enseignant, promouvoir une formation continue de qualité, améliorer la condition enseignante et celle de tous les personnels de l'éducation, notamment des enseignantes et enseignants récemment embauchés.
- Placer les enjeux de l'éducation au cœur des débats de la société québécoise et faire de l'Éducation le socle d'une culture commune et du vivre ensemble constitue l'essentiel de la mission du collectif.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter leur ouvrage *Une autre école est nécessaire et possible* disponible depuis le 14 mars 2022. Vous pouvez vous le procurer en format papier ou numérique en cliquant sur le lien suivant: [www.leslibraires.ca/livres/une-autre-ecole-est-possible-et-9782925079323.html](http://www.leslibraires.ca/livres/une-autre-ecole-est-possible-et-9782925079323.html).

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)



## EDA/FP | CONCOURS LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la 15<sup>e</sup> édition du concours *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation*.

Un total de sept bourses, d'une valeur de 750\$ chacune, seront remises à l'issue du concours: une dans chaque catégorie. En remettant ces bourses, nous contribuons à soutenir ces adultes engagés et motivés à réussir leur parcours scolaire, malgré les défis que cela représente. Ce coup de pouce vise donc à les encourager à croire en eux et à reconnaître leurs capacités afin qu'ils se bâtissent un avenir de qualité.

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance **avant le 17 février 2023**.

### Critères d'admissibilité de l'élève

- Être inscrit à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle dans un centre de services scolaire dont le personnel enseignant est membre d'un syndicat affilié à la FAE;
- Ne pas avoir reçu de bourse Persévérance par le passé.

### Catégories

- Formation de base commune (FBC)<sup>1</sup>
- Formation de base diversifiée (FBD)<sup>2</sup>
  - Formation professionnelle (FP)
  - Formation à distance
  - Formation en établissement pénitencier
  - Francisation
  - Insertion socioprofessionnelle (ISP) et Intégration sociale (IS)

Pour inscrire la candidature d'une ou d'un élève, vous devez remplir le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante: [www.lafae.qc.ca/inscription-concours-pavaf](http://www.lafae.qc.ca/inscription-concours-pavaf).



Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec Pierre-Luc Gagnon, responsable de la formation professionnelle, à [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca) ou Sylvie Zielonka, responsable de l'éducation des adultes, à [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca).

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)  
■ Pierre-Luc Gagnon | [pierrelucgagnon@sepi.qc.ca](mailto:pierrelucgagnon@sepi.qc.ca)

<sup>1</sup> Les secteurs suivants sont compris dans la FBC: alphabétisation, présecondaire, secondaire 1 et 2.

<sup>2</sup> Les secteurs suivants sont compris dans la FBD: secondaire 3-4 et 5.

# INFO | SOUPER DES FÊTES DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Après avoir été mis sur pause pendant deux années en raison de la crise sanitaire, le 1<sup>er</sup> décembre dernier marquait le retour d'une tradition importante du SEPÎ: le souper des fêtes des personnes déléguées. C'est avec un plaisir et un bonheur évident que les personnes déléguées se sont réunies autour d'un bon repas pour échanger, rire et s'amuser entre collègues.

Le SEPÎ est extrêmement fier de pouvoir compter sur une équipe de personnes déléguées aussi dynamique et engagée! Nous tenons sincèrement à les remercier du fond du cœur pour tout le travail qu'elles accomplissent au quotidien dans leur établissement et pour leur participation aux différentes instances du SEPÎ.

Encore mille mercis!

■ L'équipe du SEPÎ



# ASSURANCES COLLECTIVES

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

Contrat 9995 - Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

## RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS<sup>1</sup>

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01-01-2022	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01-01-2023 <sup>2</sup>				VARIATION
<b>Vie de base de l'adhérent -</b> 1 <sup>er</sup> 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)						
- 10 000 \$	0,41 \$	0,41 \$				0,0%
- 25 000 \$	1,03 \$	1,03 \$				
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge</b> - Facultative (par famille)	0,70 \$	0,69 \$				-1,4%
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe</b> (par 1000 \$ d'assurance)		HOMME		FEMME		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans	--	0,018 \$	0,031 \$	0,007 \$	0,015 \$	-10,0%
- 30 à 34 ans	--	0,018 \$	0,031 \$	0,007 \$	0,015 \$	
- 35 à 39 ans	--	0,025 \$	0,035 \$	0,012 \$	0,015 \$	
- 40 à 44 ans	--	0,037 \$	0,058 \$	0,015 \$	0,023 \$	
- 45 à 49 ans	--	0,061 \$	0,095 \$	0,023 \$	0,039 \$	
- 50 à 54 ans	--	0,100 \$	0,150 \$	0,058 \$	0,086 \$	
- 55 à 59 ans	--	0,162 \$	0,247 \$	0,086 \$	0,131 \$	
- 60 à 64 ans	--	0,301 \$	0,393 \$	0,131 \$	0,201 \$	
- 65 à 69 ans	--	0,426 \$	0,556 \$	0,185 \$	0,284 \$	
- 70 à 74 ans	--	0,529 \$	0,693 \$	0,231 \$	0,353 \$	
- 75 ans et plus	--	1,141 \$	1,493 \$	0,498 \$	0,761 \$	
<b>Salaires de longue durée -</b> Obligatoire (en % du salaire annuel)	1,234%	1,379%				11,8%
<b>Assurance maladie - Obligatoire</b>						
<b>- Maladie 1</b>						
Individuelle	39,89 \$	43,32 \$				8,6%
Monoparentale	58,26 \$	63,28 \$				
Familiale	95,96 \$	104,21 \$				
<b>- Maladie 2</b>						
Individuelle	53,36 \$	57,95 \$				8,6%
Monoparentale	80,45 \$	87,37 \$				
Familiale	130,51 \$	141,74 \$				
<b>- Maladie 3</b>						
Individuelle	70,68 \$	76,76 \$				8,6%
Monoparentale	106,32 \$	115,46 \$				
Familiale	169,47 \$	184,05 \$				

<sup>1</sup> La taxe de vente du Québec de 9% doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

<sup>2</sup> Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

## INFO | ANNUALISATION DE LA TÂCHE – VOLET «AS-TU DEUX MINUTES ?»

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions sur l'annualisation de la tâche, le temps destiné à chacune des activités professionnelles composant votre tâche enseignante doit être converti sur une base annuelle, dans le respect des dispositions de l'Entente locale.

Les clauses 8-5.05, 11-10.05 et 13-10.06 de l'Entente locale prévoient du **temps destiné à couvrir l'ensemble des imprévus qui peuvent survenir dans une semaine** (communément appelé «as-tu deux minutes?»). Par exemple, les rencontres de 2 minutes avec une collègue, une professionnelle, votre direction, un parent qui vous interpelle devant la porte le matin, etc.

À l'époque où cette clause locale a été négociée, il a été convenu que ce temps ne devait servir qu'à couvrir l'ensemble des «as-tu deux minutes?» imprévisibles que vous vivez dans une semaine. Ce temps relève de votre autonomie professionnelle et n'est pas fixé à l'horaire. **Votre direction ne peut vous assigner aucune tâche spécifique à l'intérieur de ce temps.**

Au **préscolaire**, au **primaire** et à l'**éducation des adultes** ce temps est de 45 minutes par semaine, donc **27 heures annuellement**.

Au **secondaire**, ce temps est de 90 minutes par cycle, donc **30 heures annuellement**. À la **formation professionnelle**, le temps annualisé est également de **30 heures**.

Dans ce contexte, le SEPÎ a clairement manifesté, auprès de CSSPI, son désaccord avec la catégorie des *autres*

tâches professionnelles (ATP) intitulée «**Échanges, suivis, communications avec d'autres membres du personnel ou parents, etc. (plans d'intervention, suivis d'élèves, etc.) et imprévus. Entente locale clause 8-5.05 A) 2) b)**» qui apparaît sur votre feuille de tâche annuelle. Le temps destiné aux imprévus (as-tu deux minutes?) est une catégorie d'ATP unique en soi qui ne peut être dilué à travers d'autres éléments tels que ceux décrits ci-dessus. Le formulaire de tâche annualisée sera corrigé l'an prochain. Pour cette année, un rappel a été effectué par le CSSPI à l'intention des directions d'établissement à l'effet de respecter l'Entente locale.

Ainsi, cette catégorie d'ATP doit être scindée et du **temps excédentaire doit être reconnu** pour la portion «**Échanges, suivis, communications avec d'autres membres du personnel ou parents, etc. (plans d'intervention, suivis d'élèves, etc.)**», soit annuellement, soit de façon ponctuelle selon le besoin.

En résumé, vous devriez nécessairement retrouver dans votre tâche annuelle le temps destiné au volet «as-tu deux minutes?», lequel, est calculé au prorata si votre tâche est inférieure à 100%. **Concernant les autres activités qui ne devraient pas se retrouver dans cette catégorie, comme les échanges, suivis, communications, plans d'intervention, etc., elles ne sont pas effectuées bénévolement et du temps doit vous être octroyé en conséquence.**

Pour toute question ou toute problématique en lien avec votre tâche, nous vous invitons à en discuter d'abord avec votre direction et nous contacter en cas d'impasse.

- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

## RAPPEL : APPEL DE CANDIDATURES - DÉLÉGATION DU SEPÎ AU XI<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FAE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a annoncé **la tenue d'une réunion extraordinaire du Congrès le 21 avril prochain à Laval**. Si vous souhaitez faire partie de la délégation du SEPÎ, nous vous invitons à présenter votre candidature en envoyant un courriel à [candidature@sepi.qc.ca](mailto:candidature@sepi.qc.ca) **avant le 9 décembre à 14h**. Les seuls critères à respecter pour présenter votre candidature sont d'**être membre en règle du SEPÎ** et d'adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation de la FAE*.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca).

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

[Commentaires et/ou suggestions](#)  
Tél.: 514 645-4536 | Par courriel: [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)